
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Désignation commerciale : EPOXY BK (COMPOSANT B)

1.2 Utilisation :

1.3 Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cédex

1.4 Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):

Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Nature chimique du produit :

2.2 Description : amine cycloaliphatique.

2.3 Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS ¹	%	Symbole	Phrase de Risques	N°CE
ISIPHORONEDIAMINE	2855-13-2	30-60 w-%	C	R21/22 R34 R52/53 R43	220-666-8
ALCOOL BENZYLIQUE	100-51-6	30-60 w-%	Xn	R20/22	

¹Description selon les normes européennes

* Conforme aux données du Fabricant/fournisseur.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Provoque la corrosion.

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Risque de lésions oculaires sérieuses.

Possibilité sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes de l'eau et, à long terme, pour l'eau.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 sur la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon, rincer, ne pas utiliser de solvant.
Appliquer de la crème sur les parties touchées. En cas d'irritation persistante,
consulter immédiatement un médecin.

4.2 sur les yeux :

Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un médecin.

4.3 en cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air frais. Appeler un médecin. En cas de difficulté
respiratoires : respiration artificielle. En cas de perte de connaissance,
transporter allongé, en position latérale.

4.4 en cas d'ingestion : Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir,

appeler immédiatement un médecin. En cas de rejets , transporter la personne allongée sur le côté. Prévoir de l'oxygène, ventilation artificielle si nécessaire.

Recommandation générale :

Enlever immédiatement les vêtements souillés. Tenir à disposition produit nettoyant pour les yeux et douches oculaires. En cas de malaise, consulter un médecin. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures après, c'est pourquoi il est recommandé de consulter un médecin 48h après.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou brouillard d'eau.

5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion : Outre le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone, d'autres gaz ou vapeurs toxiques peuvent apparaître en cas d'incendie.

Voir aussi point 10.

5.4 Mesures particulières de protection : Ne pas inhaler les gaz. Porter un appareil respiratoire autonome, des vêtements de protection chimique en cas de lutte contre le feu.

5.5 Autres recommandations : Evacuer les cendres et l'eau contaminée (stockée séparément) conformément aux réglementations administratives locales. Ne pas évacuer par les canalisations ou les égouts.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles : Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eloigner de toutes sources de feu ou d'ignition.

Ne pas respirer les vapeurs. Veiller à la bonne ventilation des locaux.

Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts et les cours d'eau. En cas de contamination des rivières, des fleuves ou des canalisations, prévenir les autorités.

6.3 Méthodes de nettoyage : Ramasser avec une matière absorbante (sable, liant universel, terre de diatomées). Voir point 8.

Evacuer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs, les aérosols et les poussières. Manipuler et ouvrir le récipient avec soin. Eviter la formation d'aérosol.

Refermer le récipient immédiatement après l'utilisation.

Ventiler le poste de travail. Bien ventiler les locaux, aspirer si nécessaire.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité : /

10.2 Réactivité :

- Matériaux à éviter : acides forts, bases fortes, oxydants forts.

Faire attention à la réaction exothermique avec les résines époxydes et à l'inflammabilité du matériel.

- Produits de décomposition dangereux : aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

En cas d'incendie : CO, CO2, oxyde d'azote, autres gaz ou vapeurs toxiques.

- Décomposition thermique : aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations complémentaires :

LD 50, oral, rat : >1000 mg/kg

Irritation primaire : corrosif sur les yeux chez le lapin.

corrosif sur la peau chez le lapin.

Provoque une sensibilisation de la peau chez le cobaye.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter les déchets dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

Difficilement biodégradable.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Elimination du produit : A effectuer conformément avec les réglementations en vigueur.

Eliminer le produit dans un centre de collecte de déchets approprié.

Clef de traitement des déchets n°/ nom du traitement des déchets (EAK)

16 05 06 produits chimiques de laboratoire qui sont composés de matières dangereuses ou de produits en contenant, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

On peut également utiliser la clef 07 02 08 (autres résidus de réaction et de distillation), veiller alors à ce que les composants de résine et de durcisseur soient éliminés séparément.

Les clefs de traitement des déchets nommées sont des recommandations, d'autres clefs peuvent être utilisées en accord avec la réglementation régionale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre/camion/international :

N°UN : 2289

Polyamine, liquide, corrosif, n.a.g - isophorondiamine

ADR/RID-GGVS/E : 8/III

Transport fluvial :

ADN/ADNR : indéterminé

Transport maritime :

N° UN : 2289

Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s - isophorone diamine
IMDG/GGVSSee : 8/III
EMS : F-A, S-B
Marine polluant :/

Transport aérien :
N°UN : 2289
Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s - isophorone diamine
ICAO/IATA-DGR : 8/III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Contient : ISOPHORONEDIAMINE (N° INDEX : 612-067-00-9)
ALCOOL BENZYLIQUE (N° INDEX : 603-057-00-5)
Etiquetage : C corrosif
Phrases de risques (R) :
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R34 : Provoque des brûlures.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S):

S1/2 : Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Respecter les réglementations légales pour les limites d'utilisation, par exemple, les lois de protection du travail des mineurs et des mères de famille.

Air-TA : classe II

VbF : non concerné

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (classement propre sans test).

Respecter la circulaire de BG chimie M 023 « Résines polyester et époxydes ».

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :
R20/22 : nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22 : nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit.

Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Date de révision : 27.03.03

Version : 1.00.00

SELON DIRECTIVE 91/155/CEE